

St Denis, le 19/09/16

Encore un accident mortel sur un Corail :

SUD-Rail pointe les responsabilités !

Jeudi 8 septembre, une voyageuse est décédée en gare de Pierrelatte alors qu'elle tentait de descendre d'un train assurant la relation Lyon-Marseille. Cet accident s'est produit au moment où le train repartait de la gare de Pierrelatte. Ce n'est malheureusement pas une première puisque les accidents de personne lors des départs des trains Corail sont notoirement connus. En 2012, la fédération SUD-Rail avait interpellé la direction sur les dangers des procédures arrêtées par la direction et réclamé des mesures particulières qui n'ont pas été entendues.

Pourquoi des accidents ont lieu sur les Corails ?

Les Corails ont une fermeture des portes particulière avec une décompression automatique rendant l'ouverture des portes possible lorsque le train s'élance si l'ASCT n'actionne pas le blocage des portes via le dispositif de fermeture avec la clé de berne.

Et tout le problème est là. Il y a quelques années, la direction a pris la décision de demander aux ASCT de ne plus actionner ce dispositif, laissant ainsi la possibilité aux voyageurs de monter ou de descendre alors que le train commence à rouler. Auparavant, l'ASCT bloquait les portes et regardait défiler le quai (depuis la porte où il donnait le départ)... Mais ça c'était avant...

Dorénavant, ils n'en ont plus le droit ; ils doivent donner le départ, fermer leur porte et ignorer ce qui peut se dérouler à l'extérieur du train qui s'élance. Ainsi, aucune possibilité de constater un début d'accident et d'arrêter le train pour éviter le drame.

Et cette décision nous paraît irresponsable quand elle est conjuguée à la suppression des chefs de service dans de plus en plus de gares, alors que leur présence permet d'instaurer une boucle de rattrapage et une observation complète du quai (très important dans les gares en courbe où la visibilité est réduite). Malgré cela, la direction a l'intention d'en supprimer un maximum !



La direction se contente d'ouvrir le parapluie !

Face aux risques d'accidents de personne, la direction semble avant tout réfléchir « juridique » et veut éviter de devoir rendre des comptes à la justice en cas d'accident. Et elle sort donc le parapluie plutôt que de prendre des mesures pour éviter tout risque d'accident.

En collant en gare des affichettes d'information à destination des usagers ou encore en se contentant de diffuser des annonces en gare ou à bord des trains via les ASCT, la direction considère donc que cela suffit !

Pour SUD-Rail, cela pose 2 problèmes majeurs :

- les usagers continuent d'être mis en danger physiquement.
- les cheminots sont livrés à eux-mêmes avec des procédures qui les exposent pénalement.

SUD-Rail soutiendra les agents éventuellement inquiétés suite à des accidents de personne.




La direction savait !

SUD-Rail l'avait déjà interpellé en 2012


Suite à une série d'accidents mortels sur Corails fin 2011-début 2012, SUD-Rail avait interpellé la direction nationale en mai 2012 par courrier concernant les nouvelles procédures qui exposent les cheminots sans régler le problème de fond.

Aucune prise en compte de nos demandes car la direction s'estime probablement à l'abri. Même attitude de la part des directions locales qui n'ont jamais pris en compte les préconisations ou mises en demeure des CHSCT.

En attendant, la liste des voyageurs décédés s'allonge...



Fédération des syndicats de travailleurs du rail
17 boulevard de la libération - 93200 - Saint Denis
Tel 01 42 43 33 75 - Fax 01 42 43 34 67
federation-sudrail@wanadoo.fr



St Denis, le 02/05/2012

Monsieur MOULY
Directeur des Trains

Objet : sécurité sur le matériel corail

Monsieur le directeur,


Le 24 décembre 2011, en gare de Tournus (Saône-et-Loire) a eu lieu un accident dans lequel un usager a trouvé la mort. Peu après le départ du train, celui-ci a tenté de descendre en marche en ouvrant la porte donnant sur la voie : il est décédé de ses blessures.

Le train en question était assuré par du matériel corail.

Vous n'êtes pas sans savoir que d'autres accidents de ce type ont eu lieu ces derniers mois notamment en gare de Maubeuge fin décembre et en gare de Veyne fin janvier.

Comme nous vous l'avons signifié à maintes reprises, les procédures de départs sur ce matériel ne sont pas sûres et, de ce fait, sont dangereuses pour plusieurs raisons :

- > L'ASCT n'a pas l'assurance que TOUTES les portes de son train sont effectivement bloquées.
- > L'absence d'agent sédentaire dans de nombreuses gares ne permet pas la « boucle de rattrapage » en cas de montée ou descente intempestive.
- > Le blocage des portes ne s'opérant qu'à partir d'une certaine vitesse, celles-ci peuvent, lors du départ, se manœuvrer en marche.
- > Les dessertes de cabotage assurées par ce matériel multiplient la fréquence des procédures de départ et augmentent ainsi le risque d'accident.



SNCF VOYAGES
DIRECTION DES TRAINS
2 PLACE DE LA DEFENSE
CNIT 1 - BP 440
93203 PARIS LA DEFENSE

Paris, le 25 mai 2012

Messieurs,

J'ai bien reçu votre courrier en date du 02 mai 2012 qui a retenu toute mon attention.

Revenant sur 3 accidents de personne, aux conséquences malheureusement dramatiques (décès), ayant pour origine une descente en marche (événements de Tournus du 23 décembre 2011, Maubeuge du 30 décembre 2011 et Veyne-Dévoluy du 12 janvier 2012), vous en tirez des conclusions sur la dangerosité des procédures de départ des trains assurés par du matériel Corail.

Dans ce cadre, nous souhaitons de votre part des engagements précis et sérieux sur :

- la modification du système de fermeture des portes sur corail.
- l'activation du dialogue avec tous les CHSCT des ECT et des gares afin de renforcer la sécurité des procédures de départs en gare (personnel sédentaire) comme dans les trains (équipement à deux agents systématiques des circulations en matériel corail).
- La consultation des CHSCT en cas de modifications opérées sur les fiches de la VO102 (modification des procédures de départs, transfert des responsabilités de ces procédures).